



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire – 12 juin 2020 à 19h30
Salle Polyvalente de Livré sur Changeon

Présents (y compris les personnes en visioconférence)

Membres du CA : Patrick LOPEZ, Séverine ZAMPIERI, Arnaud DEVIS, Sophie BEGASSE, Olivier BOUVET, Pierre AVENET, Vincent FOLLIOU, PIONNEAU Fabien, Jérôme BEGASSE, Joseph ERARD.

Adhérents : ACC Badminton, ACC Gym Entretien, ACC Multisports, ACC Tennis, ACC Volley, ASLM Basket, ASLM Foot, ASLM Multisports, Badminton Club Gosné, ASE Badminton Ercé, ISGC, Le Cormier Volant, MASSAC Multisports, Salto Gym Club, Stade St Aubinain, Tennis Club audonien, Tennis Club Gosné, US Gosné Football,

Communes : Gosné, Mézières sur Couesnon, St Aubin du Cormier, Rives du Couesnon.

Invités : Damien CARRET, Jean-Philippe BINOIS, Aurélien LEBEURIER, Matthias LEFEUVRE, Didier RENAUT.

Secrétaire administrative : Sylvie Aubry.

Début de l'AGE 19h30

Le président présente l'ordre du jour et indique que le quorum est atteint.

L'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire est de modifier les Statuts de l'Association.

Proposition des 2 modifications suivantes :

Article 2. Objet et territoire d'action

L'association a pour principal objet, sur le territoire constitué par l'ancienne communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré-Cormier Communauté de :

- 2.1 : Soutenir et encourager toute action et initiative visant à favoriser et promouvoir la pratique du sport.
- 2.2 : Participer à la coordination des efforts pour optimiser l'utilisation des installations sportives.
- 2.3 : Accroître l'efficacité de l'encadrement des pratiquants, encadrement assuré tant par des professionnels que des bénévoles.

Sur un territoire plus large englobant le territoire mentionné plus haut, l'association a pour objet de proposer des activités physiques adaptées à destination de personnes âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie

Article 22 – Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont :

- l'encadrement sportif - l'encadrement d'Activité Physique et Adapté à destination de personnes âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie
- l'organisation de manifestations sportives, réunions et autres assemblées - la diffusion de bulletins et publications - éventuellement l'attribution de prix et de récompenses

Vote des modifications : Validées à l'unanimité des présents

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes et les participants en visioconférence.

Clôture de l'AGE 20h00